

Sous la présidence de Monsieur Pierre JÉGU, Maire

Etaient présents : Marie-Paule DESPRES, Yann LE GALL, Eugène MALOEUVRE, Olivier MONHAROU, Patrick HENRY, Noël LEBRETON, Patrick SAVOURÉ, Joseph BODIN, Marie-Noëlle BLANCHARD, Marie-Jo BOUVRY, Michel JOLYS, Damien GASNIER, Jean POIRIER, Malik OUMOHAND, Joël FEILDEL, Xavier BOUDET, Jean-Luc PERDRIEL, Françoise LACHERON.

Absents excusés : Damien GASNIER, Bénédicte VALLOIS

Procurations : Yves MARTIN a donné procuration à Marie-Paule DESPRES.
Jean-Luc PEAUDEAU a donné procuration à

M. Joseph BODIN a été nommé en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Le Maire demande au conseil municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir « Suppression des passages à niveau ».

Le compte-rendu du Conseil municipal du 24 janvier 2012 a été adopté à l'unanimité.

Autorisation d'ester en justice :

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement de la ZAC du Bocage à Martigné-Ferchaud, la commune est actuellement en procédure d'expropriation concernant la parcelle WB n°226 appartenant à Mm es Ermine et Bordier.

Le juge de l'expropriation (phase administrative) a rendu une ordonnance en date du 10/05/2011 déclarant exproprié pour cause d'utilité publique la parcelle de WB 226 appartenant à Mme Ermine et Mme Bordier pour 7 960 m² cessibles.

Depuis cette date, la commune est donc considérée propriétaire de cette parcelle.

Néanmoins, il est nécessaire de saisir le juge de l'expropriation (phase judiciaire) afin que celui-ci puisse fixer le montant de l'indemnité de cette expropriation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à ester en justice auprès des instances juridictionnelles compétentes dans le cadre de cette affaire, de signer tous documents se rapportant à ce dossier, et de désigner le Cabinet Coudray pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance,

Ouverture conditionnelle d'un emploi à l'école primaire publique :

Par courrier en date du 16 février 2012, Monsieur l'Inspecteur d'académie a informé M. le Maire des conditions de préparation de la rentrée scolaire 2012 dans le premier degré public.

Parmi les mesures proposées et soumises pour avis aux membres du Comité Technique Paritaire Départemental figure l'affectation conditionnelle d'un emploi à l'école primaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'affectation conditionnelle d'un emploi à l'école primaire le Jardin des mots.

Habitat 35 / vente de logements :

Le 06 Octobre dernier, M. le Maire a rencontré M. Josse, chargé de mission « Vente » d'Habitat 35.

Lors de cet échange, M. JOSSE a présenté la possibilité de mettre en vente l'immeuble Boulevard St Thomas.

Les dispositions de l'article L.443.7 du Code de la Construction et de l'Habitat prévoient la consultation de la commune pour ce type d'aliénation.

L'initiative de la vente appartient à l'organisme HLM. Elle ne doit pas avoir pour effet de réduire de manière excessive le parc locatif existant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable au projet de vente de l'immeuble sis Boulevard St Thomas par Habitat 35.

Vente de délaissés des chemins ruraux :

Considérant que les chemins ruraux suivants ne sont plus utilisés par le public :

Chemin rural n°120 (Le Grand Chêne)

Chemin rural n°8 (Le Brossay)

Chemin rural n°158 (La Landais Chevière)

Chemin rural n°152 (La Grivellière)

Partie du trottoir de la parcelle cadastrée 409 (11 place de la Mairie)

Ces différents chemins étant soit en mauvaise état soit ne présentant aucun intérêt en termes de voie de liaison.

Considérant les offres faites par:

*Dominique MABILAIS (Le Grand Chêne)

*Frédéric PAVY et Julie BOUDET et M et Mme Duquet (Le Brossay)

*M. Denis GEORGET (La Landais Chevière)

*M. et Mme PESLHERBE (La Grivellière)

*M. MONHAROUL (Le Métairie Neuve)

Pour se porter acquéreur de ces différents chemins et partie de trottoir.

Compte tenu de la désaffectation des chemins ruraux susvisés, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité (M. Monharoul et M. Maloeuvre n'ont pas participé au vote) de constater la désaffectation des chemins ruraux ci-dessus mentionnés, de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural et d'autoriser M. le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Autorisation de lancement et approbation du dossier de consultation pour le boviduc et le chemin rural n°108:

Suite à la déclaration d'utilité publique pour la suppression du passage à niveau, divers travaux ont été définis, notamment la mise en place d'une passerelle à bovins et la réfection du chemin rural n°108.

Ces travaux doivent être retranscrits dans un dossier de consultation des entreprises et être approuvés par le conseil municipal afin de lancer la procédure de marché public correspondante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le dossier de consultation des entreprises tel que présenté par M. le Maire, décide de lancer un appel d'offre ouvert dans les conditions énoncées aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, et autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires au lancement du marché et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Suppression des passages à niveau :

Par délibération en date du 20 décembre 2011, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à demander l'ouverture d'une enquête publique commodo et incommodo pour la suppression des passages à niveau suivants :

- Passage à niveau n°7 : la Rotruère (route de Coesm es)
- Passage à niveau n°8 : la Rébéchère / Chaudrée
- Passage à niveau n°10 : la Boulière
- Passage à niveau n°11 : les Rimblières
- Passage à niveau n°12 : L'orière

A l'issue de cette enquête publique commodo et incommodo, qui s'est déroulée du 01/03/2012 au 15/03/2012, aucune observation n'a été faite sur le registre relatif à la suppression de ces passages à niveau.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à la suppression de l'ensemble de ces passages à niveau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, confirme son avis favorable à la suppression des passages à niveau n°7, 8, 10, 11 et 12 situés respectivement aux lieux -dit : la Rotruère, la Rébéchère / Chaudrée, la Boulière, Les Rimblières, la L'orière,

Vote des taux d'imposition 2012 :

Le projet de budget pour l'année 2012 s'établit, en dépenses et en recettes à 2 208 709€ pour le fonctionnement et à 2 313 169€, en dépenses et en recettes, pour l'investissement sans recours à l'augmentation des impôts.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts et de fixer les taux comme suit pour l'année 2012 : - Taxe d'habitation : 12,58%

Taxe sur le foncier bâti : 16,47%

Taxe sur le foncier non bâti : 39,47%

Vote des comptes administratifs de la commune et des annexes :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2011, lesquels peuvent se résumer ainsi :

I. Budget principal :

Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2011 s'élève à	2 262 818.87 €
Le total des mandats 2011 s'est élevé à	1 942 990.81 €
Il résulte un excédent de fonctionnement 2011 de	319 828.06 €

Section d'investissement

Le total des titres de recettes d'investissement constaté en 2011 s'élève à	883 018.80 €
Le total des mandats 2011 s'est élevé à	510 217.69 €
Il en résulte un excédent d'investissement 2011 de	372 801.11 €
Le déficit reporté de 2010 était de	130 432,40 €

Il en résulte un **excédent d'investissement** de 242 368.71 €

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2011 qui seront repris au BP 2012 et qui s'élèvent à 519 579 € en dépenses d'investissement, il en résulte un déficit d'investissement de 277 210.29 €.

Le **résultat net de clôture** s'établit ainsi à 42 617.77 €.

II. Budget assainissement

Section d'exploitation

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2011 s'élève à	152 710.24 €
Le total des mandats 2011 s'est élevé à	124 820.61 €
Il en résulte un excédent d'exploitation 2011 de	27 889.63 €
L'excédent reporté de 2010 était de	49 834,06 €
Soit un excédent de fonctionnement de	77 723.69 €

Section d'investissement

Le total des titres de recettes émis en 2011 s'élève à	63 797.54 €
Le total des mandats 2011 s'est élevé à	128 682.12 €
Il en résulte un déficit d'investissement de	- 64 884.58 €
L'excédent reporté de 2010 était de	146 817,75 €
Soit un excédent d'investissement de	81 933.17 €

On constate donc un **excédent d'exploitation** 2011 de 77 723.69 € et un excédent d'investissement 2011 de 81 933.17 € soit un résultat cumulé de 159 656.86 €

III. Budget Nouvelle Donne

Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2011 s'élève à	20 637.20 €
Le total des mandats 2011 s'est élevé à	13 695.62 €
Il en résulte un excédent de fonctionnement de	6 941.58 €
L'excédent reporté de 2010 était de	3 674.98 €

Il en résulte un **excédent de fonctionnement de clôture** de 10 616.56 €

Section d'investissement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2011 s'élève à 7 704,63 €

Le total des mandats 2011 s'est élevé à 7 994.87 €

Il en résulte un déficit d'investissement de - 290.24€

Le déficit reporté de 2010 était de - 7 704.63 €

Il en résulte un déficit d'investissement de clôture de -7 994.87 €

Le **résultat net de clôture** est donc de 2 621.69 €

IV. Budget Lotissement du Verger

Ce budget a été clôturé lors de la séance du conseil municipal du 15/11/11. Le montant d'excédent de clôture de ce budget a été affecté au budget communal 2011.

Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2011 s'élève à 0 €

Le total des mandats 2011 s'est élevé à 58 084.03 €

Il en résulte un déficit de fonctionnement de 58 084.03 €

Il en résulte un **déficit de fonctionnement** de clôture de 58 084.03 €

Section d'investissement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2010 s'élève à 0 €

Le total des mandats 2010 s'est élevé à 0 €

Il en résulte un déficit d'investissement de 0 €

Soit un **résultat net de clôture** de -58 084,03 €

V. Budget ZAC du Bocage

Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2011 s'élève à 626 734.65 €

Le total des mandats 2011 s'est élevé à 630 526.10 €

Il en résulte un déficit de fonctionnement de - 3791.45 €

L'excédent reporté de 2011 était de 29 578,31 €

Il en résulte un **excédent de fonctionnement de clôture** de 25 786.86 €

Section d'investissement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2011 s'élève à 941 604.32 €

Le total des mandats 2011 s'est élevé à 626 734.43 €

Il en résulte un excédent d'investissement de 314 869.89 €

Le déficit reporté de 2010 était de -161 604.32 €

Il en résulte un excédent d'investissement de 153 265.57 €

Soit un **résultat net de clôture** de 179 052.43 €

VI Budget ZA Pôle Santé

Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2011 s'élève à 225 368.71 €

Le total des mandats 2011 s'est élevé à 217 516.94 €

Il en résulte un excédent de fonctionnement de 7 851.77 €

Section d'investissement

Le total des titres émis au cours de l'exercice 2011 s'élève à 255 840 €
Le total des mandats 2011 s'est élevé à 213 776.63 €

Il en résulte un excédent d'investissement de 42 063.37€
Le déficit reporté de 2010 était de - 5 840 €

Il en résulte un excédent d'investissement de 36 223.37€

Soit un résultat net de clôture de 44 075.14 €

VII Budget Maison de Santé

Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2011 s'élève à 0,43 €
Le total des mandats 2011 s'est élevé à 0 €

Il en résulte un excédent de fonctionnement de 0,43 €

Section d'investissement

Le total des titres émis au cours de l'exercice s'est élevé à 0,31 €
Le total des mandats s'est élevé à 40 003.56€

Il en résulte un déficit d'investissement de 40 003.25€
Le déficit reporté de 2010 était de -850,45€

Soit un résultat net de clôture de - 40 853.70€

Vote des comptes de gestion :

Considérant que, pour les dépenses et les recettes de l'année 2011, le compte de gestion du budget principal ainsi que des budgets annexes dressé par Mme la Trésorière de Retiers au titre de l'exercice 2011 est concordant avec le compte administratif présenté par l'ordonnateur,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 06 mars 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes établi par Mme la Trésorière de Retiers et annexé à la présente délibération

Affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

⇒ D'approuver l'affectation des résultats du budget principal de l'année 2011 comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement		242 368,71
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		277 210,29
002 Résultats de fonctionnement reporté		42 617,77

⇒ D'approuver l'affectation des résultats des budgets annexes de l'année 2011 comme suit :

-Budget Assainissement :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement		81 933,17
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		
002 Résultats de fonctionnement reporté		77 723,69

-Budget Atelier Nouvelle Donne :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement	7 994,87	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		7 994,87
002 Résultats de fonctionnement reporté		2 621,69

-Budget ZAC du Bocage :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement		153 265,57
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		
002 Résultats de fonctionnement reporté		25 786,86

-Budget ZA pôle Santé :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement		36 223,37
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		
002 Résultats de fonctionnement reporté		7 851,77

-Budget Maison de Santé :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement	40 853,70	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0,43
002 Résultats de fonctionnement reporté		

Vote du budget primitif de la commune et des budgets annexes :

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

⇒ D'approuver le budget primitif 2012 tel que défini ci-dessous :

- Un montant de dépenses de fonctionnement de 2 208 709€
- Un montant de recette de fonctionnement équilibré à 2 208 709€

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	BP 2012		BP 2012
011 charges à caractère général	580 550	70 Produits des services	64 620
012 charges de personnel	975 565	73 Impôts et taxes	1 176 782
014 atténuations de produits	2 000	74 Dotations et participations	766 039
65 autres charges de gestion courante	294 774	75 Autres produits de gestion courante	149 650
Total Dépenses de gestion	1 852 889	013 Atténuation de charges	9 000
	70 300	002 Résultat de fonctionnement reporté	42 618
66 charges financières		Total des recettes de gestion courante	2 208 709
67 charges exceptionnelles	43 200	76 Produits financiers	0
022 Dépenses imprévues	10 000	77 Produits exceptionnels	0
Total des Dépenses réelles	1 976 389	042 Opérations d'ordre	0
042 Opérations d'ordre	73 068	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 208 709
	159 252	Total des recettes d'ordre	0
023 Virement section d'investissement		Total des recettes de fonctionnement	2 208 709
Total des dépenses d'ordre	232 320		
Total des dépenses de fonctionnement	2 208 709		

- Un montant de dépenses en section d'investissement de 2 313 169€
- Un montant de recettes en section d'investissement équilibré à 2 313 169€

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	BP 2012		BP 2012
20 Immobilisations incorporelles	46 266	13 Subventions d'investissement	1 076 470
204 Subventions d'équipement versées	33 560	Emprunts et dettes assimilées	435 000
21 Immobilisations corporelles	275 844	20 Immobilisations incorporelles	1 000
23 Immobilisations en cours	1 764 099	Total des recettes d'équipement	1 512 470
Total des dépenses d'équipement	2 119 769	10 Dotations, fonds divers	48 800
	0	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	277 210
13 Subventions d'investissement		Total recettes financières	326 010
16 Remboursement d'emprunt	151 400	Total recettes réelles d'investissement	1 838 480
27 Autres immobilisations financières	0	Virement de la section de fonctionnement	159 252
	42 000	Opération d'ordre de transferts entre sections	73 068
020 Dépenses imprévues d'investissement	193 400	Solde d'exécution de la section d'investissement	242 369
Total dépenses financières	2 313 169	Total	2 313 169
Total dépenses réelles d'investissement	2 313 169		
Total	2 313 169		

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

⇒ D'approuver le budget annexe « Assainissement » primitif 2012 tel que défini ci-dessous :

- Un montant de dépenses d'exploitation de 245 703.71€
- Un montant de recette d'exploitation équilibré à 245 703.71€

Dépenses d'Exploitation		Recettes d'Exploitation	
	BP 2012		BP 2012
011 charges à caractère général	58 100	70 Vente de produit	102 000
012 charges de personnel	6 500	75 Autres produits de gestion courante	28 800
Total Dépenses de gestion	64 600	Total des recettes de gestion courante	130 800
66 charges financières	10 500	77 Produits exceptionnels	37 180.02
	75 100	Total des recettes réelles de fonctionnement	167 980.02
Total des Dépenses réelles		R 002 Résultat reporté	77 723.69
042 Opérations d'ordre	65 013.80		
023 Virement section d'investissement	105 589.91	Total des recettes d'ordre	0
Total des dépenses d'ordre	170 603.71	Total des recettes de fonctionnement	245 703.71
Total des dépenses de fonctionnement	245 703.71		

- Un montant de dépenses en section d'investissement de 344 320.88€

- Un montant de recettes en section d'investissement équilibré à 344 320.88€

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	BP 2012		BP 2012
20 Immobilisations incorporelles	6 000.00	13 Subventions d'investissement	90 800
23 Immobilisations en cours	283 830.86	21 Immobilisations corporelles	984
Total des dépenses d'équipement	289 830.86	Total des recettes d'équipement	91 784
	37 180.02	Virement de la section de fonctionnement	105 589.91
13 Subventions d'investissement		Opération d'ordre de transferts entre sections	65 013.80
16 Remboursement d'emprunt	17 310	Solde d'exécution de la section d'investissement	81 933.17
Total dépenses financières	54 490.02	Total recettes réelles d'investissement	344 320.88
Total dépenses réelles d'investissement	344 320.88		

⇒ D'approuver le budget annexe « Atelier Nouvelle Donne » primitif 2012 tel que défini ci-dessous :

- Un montant de dépenses de fonctionnement de 5 181.61€
- Un montant de recette de fonctionnement équilibré à 5 181.61€

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	BP 2012		BP 2012
011 charges à caractère général	3 419.86	70 Vente de produit	470
Total Dépenses de gestion	3 419.86	75 Autres produits de gestion courante	2 089.92
	713.24	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 559.92
66 charges financières		R 002 Résultat reporté	2 621.69
67 charges exceptionnelles	1 048.51	Total des recettes de fonctionnement	5 181.61
Total des dépenses de fonctionnement	5 181.61		

- Un montant de dépenses en section d'investissement de 38 424.22€
- Un montant de recettes en section d'investissement sur-équilibre à 89 032.80€

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	BP 2012		BP 2012
16 Remboursement d'emprunt	30 429.35	21 Immobilisations corporelles	81 037.93
Total dépenses réelles d'investissement	30 429.35	Total des recettes d'équipement	81 037.93
D001 Solde d'exécution reporté	7 994.87	10 Dotations	7 994.87
Total des dépenses d'investissement	38 424.22	Total	89 032.80

⇒ D'approuver le budget annexe « ZAC du Bocage » primitif 2012 tel que défini ci-dessous :

- Un montant de dépenses de fonctionnement de 1 105 786. 86€
- Un montant de recette de fonctionnement équilibré à 1 105 786. 86€

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	BP 2012		BP 2012
011 charges à caractère général	455 052.43	70 Vente de produit	180 000
	455 052.43	Total des recettes réelles de fonctionnement	180 000
Total Dépenses de gestion		042 Opération d'ordre	900 000
66 charges financières	24 000	R 002 Résultat reporté	25 786.86
Total des Dépenses réelles	479 052.43	Total recettes d'ordre	925 786.86
042 Opération d'ordre	626 734.43	Total des recettes de fonctionnement	1 105 786.86
Total des dépenses de fonctionnement	1 105 786.86		

- Un montant de dépenses en section d'investissement de 900 000€
- Un montant de recettes en section d'investissement équilibré à 900 000€

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	BP 2012		BP 2012
040 Opération d'ordre	900 000	16 Emprunt RAR	120 000
Total des dépenses d'investissement	900 000	040 Opération d'ordre	626 734.43
		Total des recettes d'investissement	746 734.43
		R001 Solde d'exécution reporté	153 265.57
		Total des recettes	900 000

⇒ D'approuver le budget annexe « ZA pôle Santé » primitif 2012 tel que défini ci-dessous :

- Un montant de dépenses de fonctionnement de 229 951.81€
- Un montant de recette de fonctionnement équilibré à 229 951.81€

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	BP 2012		BP 2012
011 charges à caractère général	10 400	70 Vente de produit	128 000
	10 400	Total des recettes réelles de fonctionnement	128 000
Total Dépenses de gestion		042 Opération d'ordre	94 100.04
66 charges financières	5 775.18	R 002 Résultat reporté	7 851.77
Total des Dépenses réelles	16 175.18	Total des recettes d'ordre	101 951.81
042 Opération d'ordre	213 776.63	Total des recettes de fonctionnement	229 951.81
Total des dépenses de fonctionnement	229 951.81		

- Un montant de dépenses en section d'investissement de 250 000€
- Un montant de recettes en section d'investissement équilibré à 250 000€

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	BP 2012		BP 2012
16 Emprunt	155 899.96	040 Opération d'ordre	213 776.63
040 Opération d'ordre	94 100.04	R001 Solde d'exécution reporté	36 223.37
Total des dépenses d'investissement	250 000	Total des recettes	250 000

⇒ D'approuver le budget annexe « Maison de Santé » primitif 2012 tel que défini ci-dessous :

- Un montant de dépenses de fonctionnement de 45 000€
- Un montant de recette de fonctionnement équilibré à 45 000€

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	BP 2012		BP 2012
011 charges à caractère général	1 080	75 Autres produits de gestion courante	5 000
Total Dépenses de gestion	1 080	77 Produits exceptionnels	40 000
66 charges financières	14 826	Total des recettes de fonctionnement	45 000
Total des Dépenses réelles	15 906		
023 Virement à la section d'investissement	29 094		
Total des dépenses de fonctionnement	45 000		

- Un montant de dépenses en section d'investissement de 764 094.43€
- Un montant de recettes en section d'investissement équilibré à 764 094.43€

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	BP 2012		BP 2012
21 Immobilisations corporelles	3 093.99	13 Subventions d'investissement RAR	215 000
23 Immobilisations en cours+ RAR	694 146.73	16 Emprunt	520 000
Total des dépenses d'équipement	697 240.72	10 Dotations	0.43
16 Emprunt	26 000.01	Total des recettes d'investissement	735 000.43
Total des dépenses réelles	723 240.73	021 Virement de la section de fonctionnement	29 094
D001 Solde d'exécution reporté	40 853.70		
Total des dépenses d'investissement	764 094.43	Total des recettes	764 094.43

Décision du maire:

Décision n°2012.1 concernant la non-utilisation du droit de préemption urbain de la commune sur les ventes de propriétés ou de terrains d'Avril 2011 à Mars 2012.

Questions diverses :

-Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la dénomination de la voie nouvelle reliant l'Avenue du Général De Gaulle et le Pôle Santé.

M. Le Maire propose de dénommer cette rue : Rue Guy Martin

Le conseil municipal décide à la majorité de dénommer cette nouvelle voie : « rue Guy Martin »

-M. Le Maire indique à l'ensemble du conseil municipal que lors de la réunion de la commission d'urbanisme du 09/03/2012 avec l'ensemble des associations associées, une convention de mise à disposition de la Halle du camping va être mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 15.

Prochaine séance du conseil municipal :

Mardi 15/05/2012 à 20h30

Le 21 mars 2012

Le Maire,
Pierre JÉGU

